

168

**CLÉMENT IX.** Lorsqu'en 1640, le Portugal reconquit son indépendance, l'Espagne, ne voulant pas la reconnaître, prétendit exercer le droit de patronage sur les évêchés portugais. Celui de Congo et Angola resta vacant, comme à peu près tous les sièges épiscopaux de Portugal et des colonies. Clément IX, pape de 1667 à décembre 1669, reconnut de nouveau le droit de patronat des rois portugais.

31 mars 1949.  
Mgr J. Ouelier.

Wetzer et Welte, *Dictionnaire encyclopédique*.  
— *Pastor. Gesch. der Päpste*, XIV, 1.